6e ANNÉE, N° 339. — VENDREDI, 14 NOVEMBRE 1851.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, *à Galata.*

Dans les Villes du Littoral, à l'Agence des Paquebots français.

A Milan, chez *M. G. Meir*, libraire.

A Marseille, chez Mr veuve Camoin.

A Londres, chez *MM. James Carrie et Son*, Foreign Newspaper Office, 7, St Ann's Lane, general Post-Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Constantinople..... un an, 8 piastres
6 mois, 4 »
Provinces et Etranger un an, 9 »
6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du C.S.

Le journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 14 Novembre.

Une brochure sans nom d'auteur a paru à Vienne, il y a quelque temps; elle a pour titre : *Réflexions sur la Principauté de Serbie.*

Le but de cet écrit est tout politique, et l'auteur s'empresse de le mettre en grande évidence en déclarant que la régénération de l'Empire Ottoman est une chimère. Voilà qui est parler. D'un côté, l'avenir de la Serbie, de l'autre la chûte de la Turquie : cela se comprend, et afin qu'il ne reste aucun doute sur la pensée de l'écrivain, il prend soin d'établir, au moyen de lieux communs sans valeur aucune, que les empires qui s'élèvent rapidement, n'ont pas une grande durée, et que les nations subjuguées finissent quelquefois par dominer à leur tour les dominateurs. La thèse est grave, et nous sommes étonnés que l'auteur, en raison même de cette gravité, n'ait pas compris que pour la faire prévaloir même dans un petit nombre d'esprits, il eût fallu quelque nouveauté dans les faits qu'il expose, et la possibilité de leur application aux peuples qu'il désigne par une allusion des plus transparentes.

L'auteur donc s'intéresse peu aux destinées de la Turquie en général, mais il s'intéresse beaucoup à celles de la Serbie, en particulier, cela est clair. Cependant, pour bien saisir toute sa pensée, pour la voir tout entière dans sa vraie vérité, il faut lire la page 56 de l'écrit, où nous découvrons plus que le bout de son oreille. « Tous ceux qui connaissent le prince Michel Obrénovitch, dit-il, l'estiment au plus haut degré, d'abord parce qu'il est Serbe, mais surtout parce qu'il est Slave du midi; oui, Slave dans le meilleur sens de cette belle, grande et importante expression. Toute œuvre utile au slavisme, livres, feuilles libérales, cartes géographiques, tableaux, en un mot tout ce qui est habile, bon, digne d'éloges, doit peu ou prou à ce jeune homme, d'une façon ou d'une autre. » Et plus bas l'auteur ajoute : « Ainsi, ce sont des livres, surtout des livres à l'usage du peuple qu'il nous faut, non seulement pour la Serbie, mais encore pour les provinces limitrophes. »

Voilà, certes, une belle recommandation en faveur de l'ex-prince de Serbie, et dont le sens ne peut échapper à personne, surtout si on le rapproche de ces aspirations panslavistes qui constituent le fond de l'écrit en question, que nous avons examiné attentivement à la seule fin d'y découvrir ces points lumineux qui, par leur nouveauté, étonnent tout en portant la conviction dans les esprits. Et avec la meilleure volonté du monde, nous n'y avons vu que ce qui a été dit bien des fois sans succès, notamment par M. Boué et M. Cyprien Robert. Valait-il bien la peine de se donner tant de mal, pour ne répéter que de vieilles choses de nulle valeur! La question du panslavisme n'a rien pu être sous la plume savante et tenace de M. Cyprien Robert. Comment l'auteur anonyme en ferait-il quelque chose, même avec l'autorité problématique du nom de l'ex-prince Michel Obrénovitch! A tenter l'impossible, on risque d'user ses forces, si on en a, mais à coup sûr on est ridicule.

Nous disons donc que l'auteur anonyme ne s'est pas mis en grand frais d'imagination pour faire triompher sa thèse; il s'en est tenu aux choses passées et très passées, aux assertions débiles, enfin aux rabâcheries. Mieux vaut s'abstenir quand on doit faire si peu. Cependant, comme tout écrivain s'efforce d'avoir une pensée propre, une pensée qui soit à lui, l'auteur anonyme, qui nous semble encore montrer ici un peu trop le bout de son oreille, a voulu lui aussi, avoir sa pensée, dont personne, nous supposons, ne lui contestera la propriété. Ainsi, il dit que, sous l'administration de l'ex-prince Michel Obrénovitch, la Serbie fut plus heureuse qu'à aucune autre époque, tandis que le prince actuel, Alexandre Karageorgievitch, est l'ennemi juré, ni plus ni moins, de sa patrie. Grande est sa pensée; reste à savoir si elle compense pour les lecteurs les pauvres vieilleries qui sont étalées d'un bout à l'autre de l'écrit, les pseudo-prophéties qui sont débitées à tort et à travers sur le compte de la Turquie, comme celle, par exemple, qu'il emprunte à M. Blanqui, qui, soit dit en passant, l'a rejetée loin de lui depuis long-temps : « Encore quelques années, et le vieil empire turc s'écroulera de lui-même, car c'est Dieu qui le veut. »

Ou a mis bien des choses, et même des plus mauvaises, sur le compte de Dieu. Autrefois, la chose était facile; aujourd'hui point : et quand on se sert, de nos jours, de ce moyen, c'est la preuve qu'on n'a rien de bon à dire, et même qu'on ne sait pas ce qu'on dit. Les saintes écritures disent qu'il faut se défier des faux prophètes, et l'écrivain anonyme nous prouve, une fois de plus, qu'elles ont raison. Pourquoi mettre les désirs mondains, les passions humaines, à la place de la volonté céleste? C'est sans doute parce que cela va avec les intérêts dont on désire le triomphe; mais c'est compter sans son hôte, et on arrive ainsi à des mécomptes que nous regrettons peu. L'écrivain, s'appuyant de l'opinion de M. Blanqui d'autrefois, aurait au moins dû prendre quelque soin de démontrer qu'elle était fondée; mais non : il s'en sert tant bien que mal, et puis il la plante là, sans songer qu'actuellement et même depuis quelques années, quand on mal parle de la Turquie, on est tenu, si on veut être cru, d'appuyer ses dires de bonnes et valables raisons. Autres temps, autres mœurs, disons-nous à l'écrivain anonyme, et s'il ne s'est pas aperçu du changement, tant pis pour lui : c'est une preuve qu'il a de vilaines passions, mais point d'oreilles pour entendre, et d'yeux pour voir. Et lorsqu'il dit, dans ce moment même, que la Turquie doit tomber, parce que le temps lui a manqué pour se consolider, il nous semble voir un homme qui, ayant dormi depuis 1839, ne sait rien des grands travaux que l'Empire Ottoman a accomplis durant ces douze années.

Nous serions-nous trompés jusqu'ici dans l'appréciation de son écrit? Examinons-le encore, et voyons si le point de départ des déductions est justifié en quoi que ce soit; car, comme point principal, il admet l'indépendance de la Serbie.

Pour le désillusionner, bien qu'au fond nous ne l'en croyions guère, pour son instruction, disons les choses, non pas comme il les désire, mais comme elles sont par leur nature au vu et au tout le monde, lui exceptè cependant.

La Serbie n'est ni un état tributaire, ni vassal; il est purement et simplement une province de l'Empire ottoman. Comme telle, et elle ne peut être autre chose, son avenir est lié à celui de l'empire, et son bien-être ne peut se développer que sous l'égide d'une grande puissance, qui est la S. Porte. Plus elle se pénétrera de cette pensée, et elle y réussira d'autant mieux qu'elle écartera d'elle tous les jours davantage les rêves insensés dont les ambitieux la berent, plus elle verra croître sa prospérité.

La Serbie, avons-nous dit, n'est qu'une des provinces de l'empire; mais nous reconnaissons qu'elle a des privilèges plus grands que les autres provinces, bien qu'en dise l'écrivain anonyme qui nous paraît au mieux avec l'ex-Prince-Michel; mais cela ne change en rien sa nature vis-à-vis du pouvoir impérial. Le Sultan a des sujets, et non des vassaux. Le chef de l'administration de ce pays ne peut donc être qu'un gouverneur-général. Les idées contraires, auxquelles on avait cherché à donner cours du temps de feu Méhémed-Alipacha d'Egypte, des ex-princes Michel Stourdza, Bibesco, Milosch et Michel Obrénovitch, sont complétement passées de mode; elles sont mortes pour ne plus reparaître; elles sont mortes parce qu'elles n'étaient pas nées viables. L'autorité des chefs de l'administration des provinces en question n'existe que conditionnellement, c'est-à-dire que loin d'être indépendante, elle n'est que par la volonté d'un autre. En 1721, le droit d'élire des hospodars indigènes fut aboli, et de nos jours, l'hérédité des fonctions princières a été détruit en Serbie dans la famille des Obrénovitch. Faut-il, pour notre démonstration, poursuivre dans l'histoire et dans les pièces officielles pour déterminer la nature des privilèges de la Serbie? Soit, et nous y voyons que c'est en 1389, dans la guerre de Sultan Murad 1er contre les différentes tribus slaves, et contre les Valaques, les Albanais et les Hongrois, que les Serbes perdirent leur indépendance; ils la perdirent dans la déroute qu'ils essuyèrent sur le champ de bataille de la plaine de Kussova; et c'est alors que leur pays fut incorporé dans le territoire turc, tout en conservant, selon les habitudes des conquérans ottomans, leurs institutions locales; et, chose à remarquer, ils les conservèrent bien que les Turcs eussent maints sujets d'exercer des représailles, entre autres l'opposition susritée contre le nouvel empire par le roi de l'ancienne Serbie, sans aucun prétexte, et l'assassinat de Murad 1er par Milosch Kolaïlovitch.

Depuis ce moment jusqu'au commencement de notre siècle, la Serbie fut soumise au gouvernement Impérial; mais alors éclata une insurrection à la tête de laquelle se mit le pere du prince actuel, Georges Petrovitch, surnommé plus tard Tzerni Georges. Constatons néanmoins que cette révolte n'eut pas lieu contre l'autorité du Sultan, mais bien contre les janissaires dont le chef fut ce terrible Déli Ahmed, que les Serbes tuèrent pour ses nombreuses cruautés. Aussi le gouvernement impérial, qui avait lui-même tant à souffrir de l'indiscipline de ces troupes, leur défendit-il l'entrée du pachalik de Serbie, ce qui était presque une approbation de la conduite de ses habitants. L'insurrection fut apaisée, et un firman impérial en suite du traité de Bucarest assura aux insurgés une amnistie générale et les mêmes privilèges qu'à quelques-uns de l'Archipel ottoman : les forteresses occupées par eux furent remises aux troupes impériales.

L'acte séparé, ajouté à la cinquième clause de la convention d'Akerman, indique les bases de l'extension des privilèges de la province Serbe, et le Hatti-Chérif impérial de septembre 1829 confirme la concession de ces droits, qui furent précisés plus tard dans celui d'avril 1830. Les principaux avantages ainsi accordés furent : la liberté religieuse; l'hérédité de la dignité princière dans la famille du prince Milosch Obrénovitch qui administrerait la province, quant à l'intérieur, avec les pouvoirs qui seraient institués; la nomination d'une commission mixte pour décider le différend sur l'occupation des six cercles autour des forteresses turques; la fixation des impôts de sept années en sept années et le payement d'un tribut à la Porte; la formation d'une milice locale pour assurer la tranquillité intérieure du pays; le droit d'ériger des écoles et des hôpitaux; l'administration de la justice publique, et l'établissement d'un service de postes serbes. Ce Hatti-Chérif se termine en annonçant aux Serbes que tant qu'ils se tiendront dans les limites de la fidélité et de l'obéissance, ils ne cesseront pas d'être l'objet de la sollicitude impériale; qu'à l'ombre de sa force, ils jouiront d'une sécurité et d'une paix complètes, et qu'ils doivent avoir soin de remplir exactement leurs devoirs de sujets, et éviter, par conséquent, tout ce qui pourrait y être contraire.

Au mois de décembre 1838, une constitution fut donnée à la Serbie par un autre Hatti-Chérif du Sultan. Ce document règle les attributions du prince et de sa chancellerie, arrête les bases de l'institution d'une chambre législative et prescrit en détail la manière dont les finances, la police, les quarantaines, les ponts et chaussées, la justice, le culte, l'instruction publique, la milice et les établissemens de bienfaisance, seront administrés.

Telles sont les conditions écrites de l'existence politique de la Serbie, et il nous semble qu'en vérité il faut avoir une bonne dose de mauvaise volonté pour ne pas y reconnaître le seul genre d'indépendance administrative qui puisse être en harmonie avec le système général de l'Empire Ottoman, qui laisse à ses provinces une grande latitude dans la gestion des intérêts locaux, soit par respect pour les anciennes institutions municipales qui y ont existé de tout temps, soit par la concession volontaire de privilèges tels que ceux dont l'Egypte, la Valachie et le Moldavie jouissent.

Ainsi donc, l'écrivain anonyme tombe completement dans la niaiserie lorsqu'il parle de l'indépendance politique de la Serbie, et surtout lorsqu'il la présente comme la pierre angulaire d'un état slave puissant! Détestable et dangereuse utopie s'il en fut! Pour cette principauté, disons le bien haut dans son propre intérêt, il n'y a pas de meilleure indépendance, ou pour mieux dire, de meilleur état que celui dont elle jouit depuis qu'elle a vu disparaître de son sein, comme du reste de l'empire, les anciens abus qui paralysaient ses forces et son bien-être dont l'accroissement sera sans fin sous la protection tutélaire et puissante de S. M. I. le Sultan. Qu'elle s'attache au développement de toutes ses facultés et de tous ses intérêts matériels, qu'elle tire parti de ses excellentes institutions et des heureuses conditions du sol et du climat, et elle n'aura point de rêves ridicules à faire ni à écouter; et elle sera aussi prospère que tout autre pays; et elle servira aussi d'exemple à tous les slaves de la Turquie, qui verront, par elle, que leur bonheur ne peut leur être assuré que par le gouvernement impérial aussi bien dans l'avenir que dans le présent.

En résumé, nous disons que des ouvrages du genre de celui qui a paru à Vienne ne peuvent que faire du mal en égarant les esprits prévenus, crédules ou enthousiastes. Le but en est connu : on veut détourner les Serbes de l'unique but qu'ils doivent rechercher dans le véritable intérêt de cette province, et les engager à la poursuite d'un feu follet, bien autrement trompeur que la chimère dont parle l'auteur anonyme en tête de sa brochure. Mais, s'il y a parmi eux des cerveaux exaltés qui rêvent une position indépendante de l'Empire Ottoman, position qui serait leur ruine totale, s'il y a parmi eux des intelligences assez peu développées pour ne pouvoir rien comprendre, ou tellement dévouées aux ambitions personnelles pour ne pas vouloir admettre qu'il y a en tout à gagner et rien à perdre pour la Serbie dans la nomination du prince actuel, nous avons, du moins, la satisfaction d'être persuadés que la partie la plus nombreuse et la plus éclairée de la population serbe est pénétrée de la conviction que son unique salut se trouve dans son attachement à son Souverain légitime, le Sultan Abdul-Médjid.

Dans le courant du mois de juillet dernier, la *Correspondance lithographiée de Vienne* fit savoir à ses lecteurs que les catholiques de la Bosnie et de l'Herzegovine étaient si malheureux, si opprimés par les autorités musulmanes, que le St-Siège dût s'adresser aux puissances de l'Europe pour qu'elles eussent à faire cesser tant de souffrances.

Cette nouvelle, inventée à plaisir par ladite *Correspondance*, fut reproduite par l'*Indépendance belge*, à qui M. le vicomte Eugène de Kherckhove, chargé d'affaires ottoman, à Bruxelles, adressa une lettre de réfutation aussi péremptoire que vigoureuse, lettre que nous publiâmes dans notre feuille du 19 août.

La *Correspondance de Vienne* a répondu à M. de Kherckhove, mais en y mettant le temps, car c'est dans le *Journal de Francfort* du 22 octobre que nous lisons sa réponse, qui est bien faible, bien chétive, honteuse en quelque sorte de la pauvreté de ses arguments, ou mieux de leur absence. Valait-il bien la peine d'attendre tant pour dire si peu! Elle a préféré le *tard* au *jamais*; elle doit être assurément seule de son avis, car en voyant la débilité de son raisonnement, il n'est personne qui n'ait dit que le *jamais* aurait dû l'emporter sur le *tard*, et si le *Journal de Francfort* a reproduit ses innocentes puérilités, c'est incontestablement à titre de remplissage.

On dit cependant que la *Correspondance de Vienne* s'inspire dans de hautes régions, et qu'elle doit avoir son but en demandant l'intervention des puissances ou peut-être d'une puissance, à défaut de toutes, pour protéger la population catholique de la Bosnie et de l'Herzégovine. Nous n'en croyons rien, car si cela était, on s'en apercevrait bien à son langage qui serait plus sage, à ses idées qui seraît plus sensées, à ses informations qui seraient plus exactes. Nous savons qu'il est des gens qui pensent que tout n'est pas pour le mieux dans les hautes régions, et qu'il s'y agite des passions qu'il serait difficile de classer parmi les vertus cardinales. Soit; il n'en est pas moins vrai que, dans les régions hautes, on sait mieux ce qui se passe que dans les basses, et qu'on n'y doit pas ignorer que le Pape n'a rien eu à demander aux puissances, et qu'on n'y est pas assez déraisonnable pour supposer que l'une d'elles peut être appelée à exercer la protection dont la *Correspondance* parle. Ces sortes de protections ne sont déjà et depuis long-temps que trop étendues en Turquie, et si l'on songe à quelque chose, ce ne peut être qu'à restreindre celles qui ne sont pas légitimes. Comment dans les hautes régions, où l'on doit raisonner sensément, pourrait-on avoir l'idée contraire? Cela n'est permis qu'à la *Correspondance de Vienne*, qui vit sans doute dans des régions beaucoup moins élevées, et l'insinuation relative à la protection des puissances ou d'une puissance à accorder à qui n'en a pas besoin, est assurément de son chef, rien que de son chef; et nous sommes d'avis que l'on calomnie quelqu'un lorsqu'on croit qu'elle s'inspire quelque part pour dire des choses aussi peu justes. Depuis quelque temps, les journaux autrichiens sont d'une humeur querelleuse envers la Turquie : ceux de Vienne surtout lui disent force gros mots; ils ont même à son égard un langage anarchique, révolutionnaire et dénotant des projets fort extraordinaires, ce qui prouve qu'ils puisent en eux-mêmes l'inspiration, et qu'ils en diraient bien plus long, n'était l'état de siège qui leur mesure la liberté de la presse. Ils ne peuvent aller que jusque là. C'est bien assez.

Mais revenons à cette pauvre *Correspondance de Vienne*. Savez-vous de quelle façon elle s'y prend, non pour détruire, c'est impossible, mais atténuer la rude réfutation de M. de Kherckhove? Elle avait inventé la Note du Pape aux puissances : par le peu d'effet qu'elle en a obtenu, elle l'a estimée sans doute ce qu'elle vaut; aussi, la considère-t-elle comme non avenue, et n'en reparle-t-elle pas plus que si elle ne l'avait jamais imaginée. Mais à la place de cette Note, elle invente un correspondant, tant elle a l'esprit fertile en heureuses créations, pour prouver que M. de Kherckhove a eu tort de vanter la tolérance de la Turquie. A tant faire que d'inventer un correspondant, il fallait au moins le constituer dans de bonnes conditions d'imagination. Mais point; c'est à peine si ce correspondant postiche, qui a dû fouiller un peu partout dans l'Empire pour trouver des noirceurs d'intolérance, y remarque un ou deux faits *fictifs*, dont on voit en *réalité* les pareils, et par centaines, en Autriche et dans tous les états de l'Europe. Ainsi, dit ce respectable correspondant (respectable d'après la *Correspondance de Vienne*) une dame allemande accompagnée de son mari ordinairement c'est la femme qui accompagne le mari) aurait été arrêtée par des Turcs entre Bourgas et Varna, et n'aurait pas eu trop à se louer de leur rencontre; si bien que la plume pudique de l'inventif correspondant se serait refusée à en retracer les détails. Et dans les mêmes parages, un Turc aurait tenté de faire abjurer sa foi à un jeune Grec qui, plus fin que son fanatique oppresseur, se serait recommandé à Notre-Dame-des-Jambes, qui l'aurait exaucé en le plaçant sous la protection d'un consul européen, dont on ne dit pas le nom.

Et c'est pourtant par de pareilles inventions, par de telles misères, que la *Correspondance de Vienne* croit annuler l'effet des énergiques affirmations de M. de Kerckhove pour la grande et incontestable tolérance des Turcs! Ces pauvres plumes qui s'agitent avec tant d'effort dans une pensée de mal, sont plus à plaindre qu'à blâmer. Elles ont la mission de dénigrer (mission qu'elles se donnent ou qu'elles reçoivent) et leur bonne volonté ne parvient qu'à prouver leur impuissance et le mérite de ceux qu'elles attaquent. Mais si nous étions assez malheureux que d'avoir à rabaisser le caractère d'une grande nation, nous rougirions de honte de l'entreprendre, n'ayant à alléguer que les deux faits controuvés dont parle la *Correspondance de Vienne*. En lisant la statistique des tribunaux de l'Europe, on y voit que la turpitude, la bassesse et le crime s'y multiplient sous toutes les formes et d'une manière effrayante, et la *Correspondance*, s'efforçant d'avoir raison contre M. de Kerckhove dans l'importante thèse de la tolérance des Turcs que ce dernier soutient, ne trouve, la pauvre pécore, à opposer à d'invincibles et nombreux arguments matériels et moraux, que la maigre fable d'un correspondant douteux et presque aveugle, puisqu'il n'a vu que ce que rapporte la *Correspondance*. Certes, nos bonnes dispositions à l'égard de la Turquie ne sont point équivoques; mais si nous avions été à la place du soi-disant correspondant, nous avouons franchement que nous aurions vu mieux et plus que lui, et cependant nous ne serions pas arrivés, bien s'en faut, à l'incroyable conclusion de la *Correspondance*. Se prendre à quelques faits isolés pour apprécier la tolérance d'une nation, c'est avouer le plus implicitement que possible qu'on soutient une cause insoutenable. En ce cas, le plus simple bon sens veut qu'on ne la soulève pas, et c'est ce qu'aurait du comprendre la *Correspondance*. Elle ne l'a compris ni avant ni